XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Société

Cette fiche concerne une société qui intervient dans un acte (achat, vente, apport, cession de parts) ou une société à constituer. Merci de la compléter avec le représentant légal et de joindre les pièces demandées.

Référence du dossier		**Date**	

Vigilance. La réglementation sur la lutte contre le blanchiment impose au notaire d'identifier la société, son représentant et ses bénéficiaires effectifs avant de recevoir l'acte. Des informations complètes évitent tout retard le jour de la signature.

1. LA SOCIÉTÉ

Pour une société à constituer, passez directement à la section « Société à constituer ».

Dénomination sociale	
Forme (SCI, SARL, SAS, SCP, SELARL...)	
Capital social	
Siège social	
Numéro SIREN et ville du RCS	
Date d'immatriculation	
Objet social (résumé)	
Date de clôture de l'exercice	

La société est-elle soumise à l'impôt sur les sociétés ? *Une SCI est en principe soumise à l'impôt sur le revenu, sauf option.*	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
La société est-elle assujettie à la TVA ?	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
La société fait-elle l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire) ?	☐ Oui ☐ Non

2. LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Qualité (gérant, président, directeur général)	
Civilité, nom et prénoms	
Date et lieu de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Téléphone portable	
Email	
Nommé par (statuts, décision des associés du ...)	

Si une autre personne signe pour la société, joindre la délégation de pouvoir ou la procuration.

XAVIER BARET
NOTAIRE

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

3. ASSOCIÉS ET BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Bénéficiaire effectif : toute personne physique qui détient, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote, ou qui exerce un pouvoir de contrôle sur la société.

Nom et prénoms, ou dénomination	Parts ou actions	% du capital	% des droits de vote	Bénéficiaire effectif ?

4. L'OPÉRATION ENVISAGÉE

☐ Acquisition d'un bien par la société	☐ Vente d'un bien de la société
☐ Apport d'un bien à la société	☐ Cession de parts ou d'actions
☐ Augmentation ou réduction de capital	☐ Modification des statuts
☐ Dissolution, liquidation	☐ Constitution d'une société
☐ Autre :	

Description de l'opération (bien concerné, prix ou valeur, calendrier) :

L'opération a-t-elle été autorisée par les associés ou par l'organe compétent ? *Joindre la décision. Les statuts peuvent l'exiger, notamment pour un achat ou une vente immobilière.*	☐ Oui ☐ Non ☐ À organiser
Le financement est-il assuré par un prêt ou par des apports en compte courant des associés ?	☐ Prêt ☐ Comptes courants ☐ Les deux ☐ Sans objet

5. SOCIÉTÉ À CONSTITUER

Dénomination envisagée	
Forme envisagée	
Montant du capital	
Apports en numéraire (montant, apporteur)	
Apports en nature (bien, valeur, apporteur)	
Répartition du capital entre associés	
Siège social envisagé	

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

Gérant ou président pressenti	
Date de clôture souhaitée de l'exercice	
Régime fiscal souhaité (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés)	

Un apport de bien immobilier à une société doit être constaté par acte notarié.

6. VIGILANCE

Le représentant légal ou un bénéficiaire effectif exerce-t-il, ou a-t-il exercé depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante, ou est-il proche d'une telle personne ? *Question imposée au notaire par la réglementation sur la lutte contre le blanchiment (personnes politiquement exposées).*	☐ Oui ☐ Non
Un associé ou un bénéficiaire effectif réside-t-il à l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non
Des fonds versés pour l'opération proviennent-ils de l'étranger ?	☐ Oui ☐ Non

7. DOCUMENTS À FOURNIR

☐ Extrait Kbis de moins de trois mois	☐ Statuts à jour certifiés conformes
☐ Décision de nomination du représentant légal	☐ Décision autorisant l'opération
☐ Pièce d'identité du représentant légal	☐ Pièce d'identité de chaque bénéficiaire effectif
☐ Extrait du registre des bénéficiaires effectifs	☐ Derniers comptes annuels
☐ Relevé d'identité bancaire de la société	☐ Constitution : justificatif de domiciliation du siège
☐ Constitution : attestation de dépôt des fonds	☐ Constitution : titre de propriété du bien apporté

8. OBSERVATIONS

Office notarial de Maître Xavier BARET
32 rue Hermel, 1er étage, 75018 Paris · 01 89 40 51 00
xavier.baret@notaires.fr · office-baret.notaires.fr

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945.

Sauf mention contraire, les renseignements demandés dans ce document sont nécessaires à la préparation et à la rédaction des actes. À défaut, l'office peut ne pas être en mesure de recevoir l'acte, ou d'appliquer une disposition favorable aux personnes concernées.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction générale des finances publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier central des dispositions de dernières volontés, Minutier central électronique des notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer ces droits, les personnes peuvent écrire à l'Office notarial (xavier.baret@notaires.fr) ou au Délégué à la protection des données qu'il a désigné (dpo.notaires@datavigiprotection.fr).

La personne qui communique à l'office des renseignements sur d'autres personnes (conjoint, enfants, héritiers, associés) est invitée à les en informer et à leur remettre la présente mention.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour la France.

9. CERTIFICATION ET SIGNATURE

Je certifie, en qualité de représentant de la société, l'exactitude et la sincérité des renseignements ci-dessus, et je m'engage à informer l'office de tout changement avant la signature.

En signant, je reconnais avoir pris connaissance de la mention ci-dessus sur la protection des données personnelles.

Représentant légal Date et signature	**Second représentant (le cas échéant)** Date et signature